



Charte sur l'égalité et la diversité

La présente charte sur l'égalité et la diversité a été adoptée par le conseil d'administration du Réseau des médias de proximité en séance du 20 octobre 2022.

La représentation de la diversité entend couvrir toute la palette des différences qui rendent chaque être humain unique, différences qui peuvent se combiner avec des origines, des expériences et des perspectives particulières à chacun-e. La diversité implique des facteurs évidents mais aussi moins visibles tels que l'âge, le genre, l'apparence physique, l'identité ou l'orientation sexuelle, l'ethnicité, la nationalité, les convictions, la religion, les croyances, ...

La présente charte d'une portée générale a pour but d'être adaptée par chacun des médias de proximité à la suite d'un processus collaboratif au sein de ses ressources humaines, en application du chapitre VII de chacune des conventions.

Considérant que « En arrêtant son offre de programmes, le média de proximité veille à ce que la qualité et la diversité des programmes offerts permettent de rassembler des publics les plus larges possibles, d'être un facteur de cohésion sociale, tout en répondant aux attentes des minorités socioculturelles, et permettent de refléter les différents courants d'idées de la société, en excluant les courants d'idées non démocratiques, sans discrimination, notamment culturelle, ethnique, sexuelle, idéologique ou religieuse et sans ségrégation sociale. Ces programmes tendent à provoquer le débat et à clarifier les enjeux démocratiques de la société, à contribuer au renforcement des valeurs sociales, notamment par une éthique basée sur le respect de l'être humain et du citoyen, et à favoriser l'intégration et l'accueil des populations étrangères ou d'origine étrangère vivant dans la région de langue française et dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale » (Décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, article 3.2.2-1 §1^{er}) ;

Considérant l'article 2 de la convention du 23 décembre 2021 relative à la mission et au subventionnement du Réseau des médias de proximité en Fédération Wallonie-Bruxelles qui énumère parmi les missions du Réseau celle de « établir et cosigner, avec l'ensemble des médias de proximité, la Charte sur l'égalité et la diversité et participer à la mise en œuvre de cette charte » ;

Considérant l'importance pour les médias de service public d'être représentatifs au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la diversité, autant dans leur organisation à tous les niveaux et pour toute fonction, que dans les contenus proposés et les sujets abordés par chacun des médias de proximité ;

En accord avec les valeurs qu'il défend, à savoir le rejet de toute forme de discrimination, l'esprit d'équipe, le professionnalisme, l'engagement et le respect de la diversité ;

la présente charte de la diversité consacre lesdites valeurs qui s'imposent à tou(te)s.

Par cette charte, le Réseau des médias de proximité s'engage à :

- agir concrètement pour assurer un environnement de travail ouvert à tou(te)s, où chacune et chacun peuvent s'épanouir dans le respect de la diversité des vécus ;
- affirmer, dans ses relations avec ses publics et ses partenaires et dans sa production, ses valeurs et son rôle social de média de service public, ainsi que la richesse de la diversité autant comme valeur sociale que professionnelle ;
- prendre en compte les processus d'altérisation dans toute leur complexité, que ce soit au quotidien ou dans les contenus diffusés par chacun des médias de proximité.

Le Réseau des médias de proximité souhaite, dès lors :

- sensibiliser et former les dirigeant·e·s et managers impliqué·e·s dans le recrutement et la gestion d'équipes, puis progressivement l'ensemble du personnel, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité ;
- recruter des collaborateurs·trices compétent·e·s et motivé·e·s qui respectent ces valeurs ;
- protéger leur vie privée et n'accepter aucune forme de harcèlement ou de discrimination ;
- réfléchir en profondeur à la façon dont les modes de recrutement peuvent créer des barrières à l'entrée pour certains profils, la diversité des vécus étant valorisée comme une compétence ;
- offrir un environnement sûr dans lequel chacun·e peut s'exprimer librement et se sentir respecté·e ;
- défendre cet engagement et le communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs·trices internes et externes ainsi que des partenaires, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.

Cette Charte est un document vivant, elle ne peut rester une déclaration sans suite. Elle est la première étape d'un processus qui vise à transformer l'organisation et la culture d'entreprise en profondeur, sachant qu'il est prioritaire de prendre en compte le vécu des personnes directement concernées dans ce processus.

Cette Charte pourra être révisée, si besoin en est, pour l'adapter aux défis à venir et inscrire de nouveaux engagements en cohérence avec la philosophie du document initial.

Fait à Namur, le 20 octobre 2022.